

Nous avons, à Versailles, signé le Pacte de la Société des Nations. Nous y serons fidèles. Nous n'ignorons pas, cependant, dans quelles conditions nous l'avons signé. Le Canada, alors, était loin de penser qu'il aurait seul la charge de représenter l'Amérique du Nord, lorsqu'il serait fait appel à son aide pour le maintien de la paix en Europe.

La carence des Etats-Unis nous a paru augmenter les risques que nous assumions, et l'histoire de l'Europe de ces cinq dernières années n'a pas eu pour effet d'atténuer nos alarmes.

Les lourds sacrifices que nous avons consentis pour le rétablissement de la paix en Europe nous ont portés à réfléchir sur ce que pourrait nous réserver l'avenir.

Me sera-t-il permis d'ajouter que, dans cette association d'assurance mutuelle contre l'incendie, les risques des Etats ne sont pas égaux. Nous habitons une maison à l'épreuve du feu, loin des matières inflammables. Un vaste océan nous sépare de l'Europe. Voilà pourquoi le Canada a cru qu'il avait le devoir de demander des précisions sur les obligations contenues dans l'article 10 du Pacte et qui lui paraissaient insuffisamment définies.

Nous n'avons cessé de vous prier de délimiter la portée des obligations découlant de cette clause, afin qu'il fût tenu compte de la situation géographique et des conditions de chaque Etat et qu'il apparût clairement que notre Parlement restait juge de l'étendue de sa participation aux conflits. Cette interprétation a réuni les suffrages de la quatrième Assemblée moins une voix, celle de la Perse, dont le délégué a paru se féliciter tout à l'heure d'avoir été de la minorité.

Nous espérons que toute la pensée contenue dans la résolution interprétative de l'an dernier se retrouve dans le Protocole qui nous est présenté.

Je me rends compte que le plan élaboré forme un tout logique et harmonieux qui répond aux besoins essentiels de l'Europe et qui doit s'appliquer principalement à ce Continent.

Notre gouvernement et notre parlement devront examiner dans quelle mesure ce Protocole peut satisfaire aux conditions de notre pays et juger si celui-ci peut loyalement en remplir toutes les obligations.

Nous pouvons donner à nos collègues l'assurance que cette étude sera poursuivie avec la plus grande sympathie et en communion d'idées avec les membres de cette Assemblée qui ont consciencieusement cherché la méthode la plus sûre d'établir la paix dans le monde.

La délégation canadienne votera dans le même esprit les résolutions présentées. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président, comme le Canada est le seul pays qui ait l'avantage d'avoir comme langues officielles les deux langues officielles de la Société des Nations, je demande la permission de répéter en anglais ce que je viens d'exposer devant l'Assemblée. (*Nouveaux applaudissements.*)

La revue des autres travaux de la Cinquième Assemblée ne saurait être présentée plus convenablement qu'en notant les principales questions que les différentes commissions ont eu à discuter.

La Première Commission (Questions juridiques et constitutionnelles), consacra beaucoup de temps à dresser les sections d'arbitrage du Protocole. Elle rédigea également un amendement à l'Article 16 du Pacte qui a été adopté par